

**N° 229.** — DÉCISION portant approbation des statuts du Cercle Industriel de Papeete.

LE Directeur de l'Intérieur,

Vu la demande formulée par plusieurs habitants de Papeete à l'effet d'obtenir l'autorisation de fonder un cercle dit *Cercle Industriel*; ensemble les statuts adoptés pour ledit cercle,

DÉCIDE :

Sont approuvés les statuts du Cercle Industriel annexés à la lettre du bureau en date du 13 juin courant, en ce qui touche aux règlements généraux et spéciaux de police.

En conséquence, le cercle est autorisé à se réunir tous les jours à Papeete, de six heures du matin à minuit.

Papeete, le 20 juin 1883.

Signé : GERVILLE-RÉACHE.

**N° 250.** — DÉCISION fixant la quotité des sommes à payer à M. le supérieur des Frères et à M<sup>me</sup> la supérieure de Sœurs pour les fournitures classiques aux écoles publiques de Mataiea.

LE Directeur de l'Intérieur

DÉCIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. Les sommes ci-après seront payées à M. le supérieur des Frères et à M<sup>me</sup> la supérieure des Sœurs à titre d'abonnement pour les fournitures classiques et prix aux écoles publiques de Mataiea, pour l'année scolaire 1882-83; savoir :

*Ecole publique des garçons.*

Fournitures classiques.....	300 <sup>f</sup> »
Prix annuels.....	200 »
ENSEMBLE.....	<u>500 »</u>

*Ecole publique des filles.*

Fournitures classiques.....	300 <sup>f</sup> »
Prix annuels.....	150 »
ENSEMBLE.....	<u>450 »</u>

Cette dépense sera imputée au chap. II, art. III, § 1<sup>er</sup> : *Instruction publique*, 6<sup>e</sup> section : *Prix annuels, Fourniture d'objets de classe.*

Art. 2. La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 22 juin 1883.

Signé : GERVILLE-RÉACHE.